

## **La cour de cassation inflexible sur la qualification de faute lourde du salarié**

---

Ne caractérise pas en elle-même l'intention de nuire constitutive de la faute lourde du salarié la commission par celui-ci de plusieurs actes préjudiciables à l'entreprise, en l'espèce la falsification de documents à la demande du gérant en vue de leur production à l'administration du travail suivie de la menace de révéler ces faux.

Cass. soc. 6-3-2019 n° 16-27.260

# **Les déplacements entre différents lieux de travail doivent-ils être indemnisés par l'employeur ?**

---

Les déplacements inhérents à l'emploi d'un salarié et considérés comme étant effectués pour les besoins de son activité professionnelle et dans l'intérêt de l'employeur doivent être indemnisés.

Cass. soc. 23-1-2019 n° 17-19.779